

Séance publique du 24 juin 2022**Convocation du 17 juin 2022**

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mmes Andréa KISS et Delphine JAMET ont été désignées respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

Le Président

Monsieur ANZIANI	Compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation
1	Délibération n° 2022-323

Conformément à l'engagement pris en début de mandat, cette délibération permet de retracer l'exécution de la deuxième année de notre projet de mandature.

MM. HURMIC, MORISSET, BOBET, DUPRAT, CAZENAVE, ECOTS, Mme ROUX-LABAT, MM. SALLABERRY, POUTOU, Mme BOST, MM. ROSSIGNOL-PUECH, CHAUSSET et Mme BLOCH sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Ne prend pas part au vote: Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI S.

**Monsieur
ANZIANI
2**

**Liste des arrêtés pris par le Président
Délibération n° 2022-324**

Il convient de lister les arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole sur le fondement de la délibération 2020/142 du 17 juillet 2020 donnant délégations de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président.

Communication effectuée

Aménagement urbain et naturel - foncier opérationnel - Mme Christine BOST

**Madame BOST
3**

**SAINT MEDARD-EN-JALLES - Suppression de la Zone
d'aménagement concerté (ZAC) de la Presqu'île du centre - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2022-325**

Par délibération n°2020-51 du 24 janvier 2020, le Conseil de Métropole a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Presqu'île du centre à Saint Médard-en-Jalles. Les contraintes réglementaires liées aux spécificités des terrains propriété d'ArianeGroup ne permettent pas d'engager la phase opérationnelle de l'opération d'aménagement. Il convient en conséquence de supprimer la ZAC.

MM. MANGON, LABARDIN, MORISSET, BOBET et DELPEYRAT sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

**Abstention : Monsieur ALCALA,
Madame AMOUROUX,
Monsieur BAGATE,
Monsieur BOBET, Madame
BONNEFOY, Madame BONORON,
Madame BOZDAG, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,
Monsieur COLES, Madame
DELATTRE, Monsieur DUPRAT,
Madame FAHMY, Monsieur
FLORIAN, Monsieur GARRIGUES,
Madame GAUSSENS, Madame
HELBIG, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame
LOUNICI, Monsieur MARI S.,
Monsieur MILLET, Madame MILLIER,
Monsieur MORETTI, Monsieur
MORISSET, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Monsieur PESCINA,
Monsieur POIGNONEC, Monsieur
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RAYNAL, Monsieur
ROBERT, Madame ROUX-LABAT,
Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,
Madame VERSEPUY;**

Contre : Monsieur MANGON

Madame BOST **LORMONT - Secteur La Ramade sud - Convention financière de**
4 **répartition des recettes du Projet urbain partenarial entre la commune**
et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-326

La délibération instaurant le Projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur de La Ramade sud à Lormont prévoyait une unique maîtrise d'ouvrage métropolitaine pour la réalisation des espaces publics et pour les équipements et mobiliers urbains relevant de la maîtrise d'ouvrage communale. Mais cette disposition allant à l'encontre du règlement d'intervention métropolitain sur les espaces publics voté le 27 mai 2005, il vous est proposé d'approuver la convention financière qui précise la nature et le coût des travaux respectivement sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et sous maîtrise d'ouvrage communale ainsi que la répartition des recettes de PUP entre la métropole et la commune.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;

Madame BOST **Carbon Blanc - Aménagement de la desserte d'une opération**
5 **immobilière rue Emile Combes - Projet urbain partenarial (PUP) avec**
la SAS Nexity - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-327

La Société par actions simplifiée (SAS) Nexity souhaite réaliser un programme de logements sur un terrain situé rue Emile Combes à Carbon Blanc. Afin d'accompagner ce projet, et compte tenu de l'insuffisance de la voirie existante pour répondre à un trafic supplémentaire au droit des parcelles constituant le terrain d'assiette du programme, des aménagements de l'espace public sont indispensables pour garantir la sécurité des usagers de la voirie. Ces aménagements, alors qu'ils bénéficieront à l'ensemble du quartier pour les modes doux, sont rendus nécessaires par le projet. C'est pourquoi, il est proposé que son financement soit proportionnellement mis à la charge de la SAS Nexity par le biais d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;

Madame BOST **Blanquefort - Ecoparc - Cession d'un terrain d'environ 10 140 m² à la**
6 **société LAMSO - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2022-328

Il est proposé de céder à la société LAMSO un foncier représentant 10 140 m² en vue de réaliser un bâtiment industriel à l'entrée de la zone industrielle de Blanquefort. Cette entreprise souhaite implanter un bâtiment industriel d'environ 8 000 m², rue Jean Duvert, au sein de l'Ecoparc. Cette vente aura lieu au prix de 48€/m².

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et Recherche - M. Stéphane DELPEYRAT

Monsieur DELPEYRAT 7 **Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Nouvelle convention de gestion - Adoption - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2022-329

Le Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne est géré par une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée depuis le 1er janvier 1975 par délibération du Conseil de la Communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole.

Une convention de gestion fixe les relations entre la Métropole, propriétaire également du foncier du MIN, et la Régie du MIN.

Le dernier document de référence a été signé le 1er janvier 2011 pour 10 ans et a fait l'objet d'un avenant prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2021.

L'ancienne convention de gestion étant arrivée à son terme, il est donc nécessaire de mettre au point une nouvelle convention, applicable dès 2022.

Ce document contractuel sera applicable pour une durée de 3 ans, compte tenu du projet de développement du MIN en cours de mise en œuvre. Certaines dispositions pourraient être ajustées au fur et à mesure par avenant si cela s'avérait nécessaire.

Mme MELLIER, MM. MORISSET et PAPADATO sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

Monsieur DELPEYRAT 8 **Bordeaux - Appel à Manifestation d'Intérêt Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AIRE) - Cession de parcelles à la Fab -**
Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-330

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AMI AIRE), il s'agit de la cession de la parcelle TR 106p à Bordeaux pour la réalisation d'un programme immobilier à vocation économique.

M. MORRISSET est intervenu sur ce dossier.
Mme BOST absente lors du débat et du vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote: Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Collecte, tri, valorisation des déchets - Politique zéro déchet - M. Patrick LABESSE

Monsieur LABESSE
9

Redevance spéciale - Actualisation du règlement de redevance spéciale - Décision -Autorisation
Délibération n° 2022-331

Par délibération n°2011/334 du 23 février 2001, Bordeaux Métropole a instauré la redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les entreprises privées, les collectivités locales, les administrations, les autres établissements publics et les associations.

Depuis l'entrée en vigueur de la redevance spéciale, le règlement spécifique a fait l'objet de deux modifications. Aujourd'hui, de nouvelles modifications apparaissent nécessaires pour proposer une rédaction plus précise aux clients et supprimer des dispositions obsolètes. Les tarifs et la formule de révision annuelle sont explicités mais restent inchangés.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU;

Finances - Mme Véronique FERREIRA

Madame FERREIRA
10

SAINT-MEDARD-EN-JALLES - OPH Métropolitain Aquitanis - Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération Marguerite Yourcenar, 30 rue Aurel Chazeaux - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 2 315 838 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-332

L'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt de Haut de Bilan Bonifié d'un montant global de 2 315 838 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer l'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement, la construction de 25 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération Marguerite Yourcenar, 30 rue Aurel Chazeaux sur la ville de Saint-Médard-en-Jalles. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Monsieur GUENDEZ absent lors du débat et du vote.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur HURMIC, Monsieur
PUYOBRAU, Madame GAUSSENS,
Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

**Madame
FERREIRA
11**

**AMBARES-ET-LAGRAVE - OPH Métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 21 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 32 rue Arnaud Beltrame - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 030 685 euros auprès de la CDC - Garantie -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-333**

L'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant global de 3 030 685 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer la charge foncière et la construction de 21 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 32 rue Arnaud Beltrame sur la ville d'Ambarès-et-Lagrave. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Monsieur GUENDEZ absent lors du débat et du vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur HURMIC, Monsieur
PUYOBRAU, Madame GAUSSENS,
Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

**Madame
FERREIRA
12**

**EYSINES - OPH Métropolitain Aquitanis - Construction d'un logement d'urgence, sis, 180 avenue de Saint Médard - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 69 304 € auprès de la CDC - Garantie -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-334**

L'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) d'un montant global de 69 304 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer la construction d'un logement individuel d'urgence social et solidaire de type 4, sis, 180 avenue de Saint-Médard sur la commune d'Eysines. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Monsieur GUENDEZ absent lors du débat et du vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur HURMIC, Monsieur
PUYOBRAU, Madame GAUSSENS,
Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

**Madame
FERREIRA
13**

**PAREMPUYRE - OPH Métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 22 logements locatifs sociaux, sis, opération Le Hameau de Séléné, 82 rue du Général de Gaulle - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 200 403 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-335**

L'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant global de 3 200 403 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer la charge foncière et la construction de 22 logements locatifs sociaux dont 13 individuels et 9 collectifs, sis, opération Le Hameau de Séléné, 82 rue du Général de Gaulle sur la ville de Parempuyre. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Monsieur GUENDEZ absent lors du débat et du vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur HURMIC, Monsieur
PUYOBRAU, Madame GAUSSENS,
Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

**Madame
FERREIRA
14**

**Affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 - Décision
- Autorisation
Délibération n° 2022-336**

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé, pour chaque budget, d'affecter au budget 2022, dans le respect des textes en vigueur, les résultats dégagés au compte administratif pour l'exercice 2021.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Madame
FERREIRA
15**

**MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA d'HLM Immobilière Atlantic
Aménagement - Acquisition en VEFA de 2 logements collectifs
locatifs sociaux, opération Les Allées des Mésanges, 4 avenue du
Maréchal Leclerc - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB
2.0 d'un montant global de 170 424 euros auprès de la CDC - Garantie
- Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-337**

La société anonyme d'habitations à loyer modéré Immobilière Atlantic Aménagement sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Booster et Prêt de Haut de Bilan Bonifié d'un montant global de 170 424 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer l'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement de

2 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération Les Allées des Mésanges, 4 avenue du Maréchal Leclerc, sur la ville de Martignas-sur-Jalle. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
16**

**Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2021 - Avis
Délibération n° 2022-338**

Au terme du présent rapport, il vous est proposé de statuer sur les opérations de l'exercice 2021 (période du 1er janvier au 31 décembre 2021) et sauf règlement par la Chambre Régionale des Comptes, d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice, égaux à ceux du compte administratif de Monsieur le Président, qui présente un excédent global de clôture de 168 974 195,20 euros.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Madame
FERREIRA
17**

**TALENCE - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et
construction de 45 logements collectifs locatifs sociaux, sis,
opération La Médoquine, Cours du Maréchal Galliéni et rue Pougnet -
Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 d'un
montant global de 5 309 635 € auprès de la CDC - Garantie - Décision
- Autorisation
Délibération n° 2022-339**

La société anonyme d'habitations à loyer modéré Domofrance sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS), prêt Booster et Prêt de Haut de Bilan Bonifié d'un montant global de 5 309 635 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer la charge foncière et la construction de 45 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération « La Médoquine », Cours du Maréchal Galliéni et rue Pougnet sur la ville de Talence. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur PFEIFFER**

**Madame
FERREIRA
18**

**BEGLES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 20 logements collectifs destinés à la location accession, Zac Centre, opération Kallistos 2, rue Calixte Camelle - Emprunt de type PSLA libre de 2 630 000 euros auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-340**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 2 630 000 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), auprès de l'établissement bancaire ARKEA Banque Entreprises et institutionnels. Cet emprunt est destiné à financer la charge foncière et la construction de 20 logements collectifs en location-accession (9 T2, 7 T3, 3 T4 et 1 T5), Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre, opération Kallistos 2, rue Calixte Camelle sur la commune de Bègles. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur RUBIO**

**Madame
FERREIRA
19**

**Compte administratif de l'exercice 2021 - Approbation
Délibération n° 2022-341**

Au terme du présent rapport, il vous est proposé d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021. Ainsi, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, il a été exécuté au cours de l'année 2 177 834 667,39 € de recettes et 2 064 685 658,06 € de dépenses, d'où un résultat annuel de 113 149 009,33 €.

A cela il convient d'ajouter en balance d'entrée la somme des résultats de l'exercice précédent soit 55 825 185,87 € pour donner un résultat global de clôture 2021 qui s'élève à 68 974 195,20 €.

Une fois pris en compte les restes à réaliser de recettes et de dépenses à reporter sur l'exercice 2022 d'un montant de 82 290 979,08 €, le résultat net de l'exercice 2021 est arrêté à 86 683 216,12 €.

M. HURMIC, Mme MELLIER, M. MORISSET, Mme CURVALE, MM. SALLABERRY, POUTOU et CAZABONNE sont intervenus sur ce dossier.

Le Président, M. ANZIANI, absent lors du débat et du vote.

Majorité

**Abstention : Monsieur ALCALA,
Madame AMOUROUX, Monsieur
BAGATE, Monsieur BOBET,
Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
COLES, Madame DELATTRE,
Monsieur DUPRAT, Monsieur
FLORIAN, Monsieur GARRIGUES,
Madame GAUSSENS, Monsieur
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur
MANGON, Monsieur MILLET,
Madame MILLIER, Monsieur
MORETTI, Monsieur MORISSET,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM,
Monsieur PEScina, Monsieur**

**POIGNONEC, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RAYNAL, Monsieur ROBERT,
Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,
Madame VERSEPUY;**

Contre : Monsieur POUTOU

**Madame
FERREIRA
20**

**BORDEAUX - SA D'HLM VILOGIA - Acquisition dans le cadre d'une
VEFA d'une résidence étudiante comprenant 56 logements collectifs
locatifs sociaux, sise, Quai de Brazza, lot GIB4 - Emprunts de type
PLS d'un montant global de 2 406 516 euros auprès de la CDC -
Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-342**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif social (PLS), d'un montant global de 2 406 516 €, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer l'acquisition dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'une résidence étudiante comprenant 56 logements collectifs locatifs, située, lot GIB4, Quai de Brazza sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Madame
FERREIRA
21**

**BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et
construction de 14 logements collectifs destinés à la location
accession, résidence Quai Deschamps, Allée Deschamps et rue de
Cénac, ilot DFAU1 - Emprunt de type PSLA libre de 2 131 564 euros
auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-343**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 2 131 564 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), auprès de l'établissement bancaire ARKEA Banque Entreprises et institutionnels. Cet emprunt est destiné à financer la charge foncière et la construction de 14 logements collectifs en location-accession (4 T2, 6 T3, 3 T4 et 1 T5), Résidence Quai Deschamps, Allée Deschamps et rue de Cénac, Ilot DFAU1 sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur RUBIO**

**Madame
FERREIRA
22**

**VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Mésolia Habitat - Réhabilitation de
88 logements collectifs locatifs sociaux, résidence Trigan, avenue
Fernand Soors - Emprunts de type PAM d'un montant global de 4 982
082 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-344**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts de type Prêt à l'amélioration (PAM et PAM taux fixe) d'un montant global de 4 982 082 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer la réhabilitation de 88 logements locatifs sociaux, sis, « Résidence Trigan », avenue Fernand Soors sur la commune de Villenave d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur RUBIO**

**Madame
FERREIRA
23**

**Reversement du cofinancement de l'Etat à Bordeaux Métropole au
titre de la mise en œuvre du projet de groupes scolaires des Bassins
à flot 1 et 2 mené par la Bordeaux Métropole pour le compte de la
Ville - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-345**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des bassins à flot, le projet de construction de groupes scolaires bénéficie d'une subvention de 3M€ dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) Ville de demain « Ecocité Bordeaux Plaine de Garonne ».

Il était initialement prévu que la ville de Bordeaux réalise la construction d'un groupe scolaire aux Bassins à flot (devenu deux groupes scolaires en raison de la découverte de pollution sur le site initial). Or, avec la mutualisation des services en 2016, il est apparu administrativement plus efficace de confier cette réalisation à la Métropole, sans la déléguer à la Ville, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 qui définit les principes de financement par la Métropole des groupes scolaires en opération d'intérêt métropolitain et a affirmé l'intérêt métropolitain du Programme d'aménagement et d'ensemble (PAE) des Bassins à flot. Le changement de maîtrise d'ouvrage a été acté par la délibération n°801-2016 du 16 décembre 2016.

La Ville ayant déjà perçu une avance de 900 000 € pour le projet, le Conseil municipal a validé par délibération du 3 mai 2022 le reversement de ce financement à la Métropole. La présente délibération vise à permettre l'encaissement de cette somme.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
24**

**Provisions comptables pour créances douteuses - Avenant à la
Méthodologie - Approbation
Délibération n° 2022-346**

Au terme du présent rapport, et dans le cadre de la maîtrise des risques, il vous est proposé d'adopter un avenant permettant de compléter la méthodologie applicable à l'ensemble des budgets métropolitains (budget principal et budgets annexes) en matière de constitution de provision pour non-recouvrement des créances, afin de comptabiliser intégralement la provision l'année suivant le constat de leur non-recouvrement, pour toute créance annuelle nominative de plus d'1 million d'euros.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Madame
FERREIRA
25**

**LE HAILLAN - SA d'HLM Le Toit Girondin - Charge foncière et construction de 13 logements individuels locatifs sociaux, sis, rues Hustin et des Asphodèles - Emprunts des Types PLAI, PLUS et Booster d'un montant global de 1 891 740 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-347**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Le Toit Girondin, sollicite la garantie métropolitaine pour le remboursement d'emprunts des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Booster d'un montant global de 1 891 740 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer la charge foncière et la construction de 13 logements individuels locatifs sociaux, sis, rues Hustin et des Asphodèles sur la commune de Le Haillan. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Madame
FERREIRA
26**

**SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 8 logements individuels locatifs sociaux, sis, rues Pasteur et Michel Crauste - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 1 035 788 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-348**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt haut de bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0), d'un montant global de 1 035 788 €, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer l'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements individuels locatifs sociaux, (3 PLAI et 5 PLUS), opération Le Hameau du Stade, rues Pasteur et Michel Crauste sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur PFEIFFER**

**Madame
FERREIRA
27**

**BLANQUEFORT - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction
d'une résidence autonomie comprenant 62 logements collectifs
locatifs, sis, 9/11 rue Alcide Lambert - Emprunts des types PLUS et
Booster d'un montant global de 5 430 777 euros auprès de la CDC -
Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-349**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif à usage social (PLUS) et Booster, d'un montant global de 5 430 777 €, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et construction d'une résidence autonomie comprenant 62 logements collectifs locatifs située, 9/11 rue Alcide Lambert sur la commune de Blanquefort. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Madame
FERREIRA
28**

**Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB) -
Renouvellement adhésion - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-350**

Il s'agit de renouveler l'adhésion à l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB).

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote: Madame
RECALDE**

**Madame
FERREIRA
29**

**BORDEAUX - SCIC d'HLM AXANIS - Charge foncière et construction
de 18 logements collectifs locatifs sociaux destinés à la location-
accession, sis, ZAC Bastide Niel, opération STEGO, ilot B064, rue du
Maréchal Niel - Emprunt de type PSLA d'un montant de 3 285 500 €
auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie
- Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-351**

La Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré (SCIC d'HLM) AXANIS a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 3 285 500 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC) et destiné à financer la construction de 18 logements collectifs en location-accession (8 T2, 7 T3, 2 T4 et 1 T5), Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel, Ilot B064, rue du Maréchal Niel, opération « STEGO » à Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Monsieur
GARNIER
30**

**Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, Restaurants du cœur de la Gironde et Secours populaire de la Gironde - Aides en fonctionnement 2022 - Conventions - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-352**

Au titre de la solidarité envers les plus démunis, de la lutte contre la précarité alimentaire et le renfort de moyens pour les associations de distribution de l'aide alimentaire et l'aide à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, Bordeaux Métropole soutient les structures d'utilité publique qui sur le territoire oeuvrent au quotidien à l'aide alimentaire. Ainsi, il est proposé qu'en 2022 Bordeaux Métropole subventionne la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde à hauteur de 50 000 €, les Restaurants du cœur de la Gironde à hauteur de 50 000 €, et le Secours populaire de la Gironde à hauteur de 50 000 €.

M. MORISSET est intervenu sur ce dossier.

Unanimité

**Monsieur
GARNIER
31**

**Partenariat avec les six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise - Mise en place et suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole - Subvention de fonctionnement 2022 - Conventions - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-353**

Les clauses d'insertion sont intégrées dans les marchés de la Commande publique de Bordeaux Métropole afin de développer des parcours d'insertion par l'activité économique au profit des personnes éloignées de l'emploi. Les entreprises soumissionnaires sont tenues de réaliser ces heures d'insertion. Les six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole facilitent l'insertion des publics éloignés de l'emploi et se positionnent en tant que facilitateurs de la clause d'insertion auprès des entreprises. Ils assurent également le suivi de la réalisation des heures, le suivi des parcours d'insertion des personnes et établissent des bilans pour le compte de Bordeaux Métropole dans son rôle de donneur d'ordre. Cette action fait l'objet d'un subventionnement annuel dont le montant varie en fonction du nombre d'heures accompagnées par les PLIE. La présente délibération suite au bilan de l'action 2021, établit les conditions de la continuité de l'accompagnement des clauses sociales pour 2022 avec l'ambition de poursuivre leur développement.

M. MORISSET est intervenu sur ce dossier.

M. PFEIFFER absent lors du débat et du vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote: Madame TERRAZA, Madame KISS, Madame LECERF

**Monsieur
GARNIER
32**

**Ville de Floirac - soutien à l'économie de proximité - participation de
Bordeaux Métropole à la réalisation d'une étude de diagnostic et de
programmation commerciale de ses polarités de proximité -
Subvention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-354**

La ville de Floirac souhaite réaliser cette année une étude de diagnostic et de programmation commerciale de ses différentes polarités de proximité (centre-ville et quartiers) afin de diversifier son offre de commerce et de services. Dans ce cadre, la commune a sollicité le soutien de Bordeaux Métropole pour un montant de 4 000 €.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Climat - transition énergétique - santé - Mme Claudine BICHET

**Madame BICHET
33**

**Création de la société Hydrogenia par Bordeaux Métropole Energies -
Approbation
Délibération n° 2022-355**

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser la création par la SAEMM BORDEAUX METROPOLE ENERGIES (BME) de la SAS « Hydrogénia » (et une prise de participation de 100 % par BME).

**Mme DE FRANÇOIS, MM. CAZABONNE, FEUGAS, MORISSET, ROSSIGNOL-PUECH et
SUBRENAT sont intervenus sur ce dossier.**

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote:
Monsieur EGRON, Madame
BICHET, Madame MELLIER,
Monsieur RUBIO, Monsieur BOBET,
Madame CURVALE, Monsieur
MANGON, Monsieur TROUCHE**

**Madame BICHET
34**

**Réseaux de chaleur - Avenants à toutes les DSP relatives aux réseaux
chaleur pour intégrer une clause relative au respect des principes de
la République conformément à la loi - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-356**

Il est demandé au Conseil d'approuver les avenants aux différentes délégations de service public de réseaux de chaleur annexés à la présente délibération pour se conformer à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

MM. MORISSET et DUPRAT sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET

**Madame BICHET 35 Association ETU'RECUP - Subvention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-357**

Bordeaux Métropole, dans le cadre de son plan climat air énergie du territoire, a défini des grandes orientations stratégiques identifiées comme pertinentes pour structurer l'action de la Métropole, au regard des objectifs à atteindre en matière de transition écologique du territoire. Pour l'atteinte de ces objectifs ambitieux, Bordeaux Métropole souhaite subventionner plusieurs associations, très impliquées dans la politique menée en matière de transition écologique de la collectivité.

A cet effet, vous trouverez dans ce rapport une demande de subvention de l'association Etu'Recup au regard de l'intérêt métropolitain qu'elle présente pour l'accompagnement des actions inscrites dans le plan d'action du Plan Climat.

Unanimité

**Madame BICHET 36 Partenariat entre le Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2022 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-358**

Il est demandé au Conseil d'attribuer une subvention de 52 500€ au Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine et approuve le projet de convention joint en annexe, ayant pour objet de définir les modalités administratives et financières du partenariat établi entre GRAINE Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole.

Unanimité

Logement - habitat - politique de la ville - M. Jean-Jacques PUYOBRAU

**Monsieur PUYOBRAU 37 ADIL 33 - Année 2022 - Subvention de fonctionnement
Convention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-359**

L'Agence départementale d'information logement Gironde (ADIL 33) est une association dont la mission est d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs démarches sur toutes les questions ou litiges liés au logement et à l'habitat. Elle est également le partenaire privilégié de Bordeaux Métropole pour l'information aux ménages cherchant à acquérir leur premier logement. Le présent rapport a pour but d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 97 740 € à cette association, au titre de son action favorisant la mise en œuvre des objectifs du Programme local de l'habitat.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame BETES

**Monsieur
PUYOBRAU
38**

**Délégation des aides à la pierre - Signature de la convention -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-360**

Depuis 2006, Bordeaux Métropole est délégataire des aides à la pierre pour la gestion du financement du logement du parc public et privé. Par cette convention, l'Etat a délégué à Bordeaux Métropole la compétence pour distribuer les aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition et la réhabilitation des logements locatifs sociaux publics ainsi que la rénovation de l'habitat privé. Conformément à l'article VI-6-2 de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2016-2021, une évaluation finale a été réalisée afin d'examiner la mise en œuvre de la convention au regard des intentions de ses signataires et des objectifs de la politique d'aide au logement définis par l'article L 301-1 du Code de la construction et de l'habitation. Cette évaluation a permis d'examiner la cohérence des actions menées dans le cadre de la convention de délégation avec les orientations et actions inscrites dans le programme d'orientations et d'actions Habitat du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Elle s'est attachée notamment à apprécier les éléments qualitatifs de la délégation de compétence. Au vu de l'évaluation de la délégation, il apparaît pertinent de pouvoir poursuivre l'exercice de cette délégation pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027, afin de disposer de tous les éléments permettant de faire progresser la situation de l'habitat sur le territoire métropolitain dans les prochaines années, en se fixant collectivement de nouveaux objectifs.

MM. FEUGAS, MARI S. et MORISSET sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Monsieur
PUYOBRAU
39**

**Renouvellement urbain des quartiers Dravemont et Joliot Curie à
Floirac - Convention avec la ville pour une maîtrise d'ouvrage unique
- Avenant financier n° 1 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-361**

Dans le cadre de la réalisation des espaces publics des opérations de renouvellement urbain de Dravemont et Joliot Curie, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 4 janvier 2021 entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac, afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle conjointe des ouvrages de compétence "Ville" et ceux de compétence métropolitaine. Bordeaux Métropole assure les financements des études et des travaux jusqu'à la remise des ouvrages dans les conditions financières d'avance et de remboursement précisées dans l'avenant financier proposé en délibération.

Unanimité

**Monsieur
PUYOBRAU
40**

**Renouvellement urbain du quartier de Carriet - Convention avec la
ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Avenant financier -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-362**

Dans le cadre de la réalisation des espaces publics de l'opération de renouvellement urbain de Carriet, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 1er février 2021 entre Bordeaux Métropole et la ville de Lormont, afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle conjointe des ouvrages de compétence « Ville » et ceux de compétence métropolitaine. Bordeaux

Métropole assure les financements des études et des travaux jusqu'à la remise des ouvrages dans les conditions financières d'avance et de remboursement précisées dans l'avenant financier proposé en délibération.

Unanimité

Monsieur PUYOBRAU 41 **Renouvellement urbain du quartier de l'Avenir - Convention avec la ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Avenant financier - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-363**

Dans le cadre de la réalisation des espaces publics de l'opération de renouvellement urbain de l'Avenir, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 1er Février 2021 entre Bordeaux Métropole et la ville de Bassens, afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle conjointe des ouvrages de compétence "Ville" et ceux de compétence métropolitaine. Bordeaux Métropole assure les financements des études et des travaux jusqu'à la remise des ouvrages dans les conditions financières d'avance et de remboursement précisées dans l'avenant financier proposé en délibération.

Unanimité

Monsieur PUYOBRAU 42 **Projet collectif - Prévention des violences sexistes porté par le Comité d'étude et d'information sur la drogue (CEID)- Décision - Autorisation Délibération n° 2022-364**

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat et de ses actions de solidarités urbaines, Bordeaux Métropole accompagne un projet collectif de prévention des violences sexistes et sexuelles et de réduction des risques en milieu festif mené en lien avec le CEID. Le projet permettra de proposer une journée d'animation et de prévention en direction des acteurs de la nuit en vue de les sensibiliser sur ces sujets.

Cette action ponctuelle est financée dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), compétence obligatoire de la collectivité, depuis avril 2017.

Unanimité

Tourisme, évènements métropolitains et équipement métropolitains - Mme Brigitte BLOCH

Madame BLOCH 43 **Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-365**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés. Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 6 de ces manifestations, pour un montant global de 44 062 €.

Unanimité

Madame BLOCH 44 Club Municipal Omnisports de Bassens (CMOB) - National de pétanque - Année 2022 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-366

Le Club Municipal Omnisports de Bassens (CMOB), organise la 28ème édition du National de pétanque les 3, 4 et 5 juin 2022.

Bordeaux Métropole, partenaire de cet événement depuis 2018, est sollicitée pour un accompagnement à hauteur de 1 500 € sur un budget prévisionnel de 37 700 €.

Unanimité

Equilibres des territoires, relations internationales et dialogue citoyen - Mme Céline PAPIN

Madame PAPIN 45 Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté de communes du Sud-Gironde - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-367

La Métropole développe et renforce son rapprochement avec les territoires girondins, visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années.

Depuis près d'un an, des nouvelles dynamiques de coopérations territoriales ont été engagées formalisées par une démarche établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale pour la période 2022 - 2026.

Dans ce contexte, le contrat marquant le renouvellement avec la Communauté de communes du Sud-Gironde, sous de nouvelles modalités, est proposé aux membres de l'assemblée. Cela se matérialise par un contrat pluriannuel (2022-2026) énonçant des propositions de collaborations actives, d'orientations communes ainsi que des actions concrètes de coopération. Suite à la rencontre territoriale du 18 mai 2021, les échanges préparatoires avec la Communauté de communes du Sud-Gironde ont permis d'identifier des objectifs intégrant les quatre thématiques de travail autour des mobilités, du développement économique et de l'emploi, de l'alimentation et de la transition écologique et énergétique.

Le développement de ces objectifs sera soumis à l'approbation d'un Comité de Pilotage annuel et fera l'objet d'un suivi régulier au sein du comité de suivi technique au minimum deux fois par an.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

Madame PAPIN 46 Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté de communes de Montesquieu - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-368

La Métropole développe et renforce son rapprochement avec les territoires girondins, visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années. Depuis près d'un an, des nouvelles dynamiques de coopérations territoriales ont été engagées, formalisées par une démarche établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale pour la période 2022 - 2026.

Dans ce contexte, le contrat marquant la collaboration avec la Communauté de communes de Montesquieu, sous de nouvelles modalités, est proposé aux membres de l'assemblée. Cela se matérialise par un contrat pluriannuel (2022-2026) énonçant des propositions de

collaborations actives, d'orientations communes ainsi que des actions concrètes de coopération. Suite à la rencontre territoriale du 5 octobre 2021, les échanges préparatoires avec la Communauté de communes de Montesquieu ont permis d'identifier des objectifs intégrant les quatre thématiques de travail autour des mobilités, du développement économique et de l'emploi, de l'alimentation et de la transition écologique et énergétique.

Le développement de ces objectifs sera soumis à l'approbation d'un Comité de Pilotage annuel et fera l'objet d'un suivi régulier au sein du comité de suivi technique au minimum deux fois par an.

MM. BOBET, TROUCHE et MORISSET sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET;

**Madame PAPIN
47** **Elaboration d'échanges culturels dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala au Cameroun**
Autorisation - Décision
Délibération n° 2022-369

Depuis la signature de son accord de coopération multithématique avec la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun), Bordeaux Métropole appuie le montage de projets culturels entre les deux métropoles. Il est ainsi proposé de poursuivre la dynamique initiée et valoriser la diversité, l'inventivité de l'Afrique, et son ouverture aux influences du monde.

Divers événements seront organisés à Bordeaux et Douala en 2022, et portés par Musiques de Nuit. Bordeaux Métropole s'y associera à hauteur de 30 000€.

Unanimité

Voirie - espaces publics - FIC - Mme Andréa KISS

**Madame KISS
48** **Projet d'espace public à Floirac - PRU Dravemont - Aménagement axe Est-Ouest -**
Parvis devant le groupe scolaire - Juin 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation
Délibération n° 2022-370

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour un projet sur la commune de Floirac (n° C051670017 du contrat de co-développement 2021-2023).

Unanimité

**Madame KISS
49** **Projet d'espace public à Bassens - PRU Quartier Avenir- Aménagement parvis écoles et rue Fénelon**
- Juin 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation
Délibération n° 2022-371

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour un projet sur la commune de Bassens (n° C050320068 du contrat de co-développement 2021-2023).

Unanimité

**Madame KISS
50**

**Villenave d'Ornon - Création d'un carrefour giratoire - chemin du Pas de la Côte - Contrat de co-développement n°5 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-372**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour le projet sur la commune de Villenave d'Ornon correspondant à la création d'un carrefour Giratoire au titre du contrat de co-développement n°5 (fiche action n°17 : C055500004).

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU;**

**Madame KISS
51**

**Mérignac - Extension du Parc du Renard - Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-373**

La présente délibération vise à garantir le statut public d'une voirie actuellement privée mais ouverte à la circulation publique, et desservant un vaste parc public en cours d'aménagement. En l'absence d'Association syndicale libre (ASL), il est envisagé de recourir à la Déclaration d'utilité publique (DUP) afin d'obtenir l'intégration de cette voie dans le domaine public, si nécessaire en recourant à la procédure d'expropriation.

Unanimité

**Madame KISS
52**

**Eysines - requalification de l'avenue du MEDOC - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-374**

L'avenue du Médoc est une ancienne route départementale proposant une large bande de roulement sur laquelle les vitesses sont souvent excessives. Cette voie sert de desserte à plusieurs opérations immobilières avec du stationnement sauvage au droit de ces dernières. De plus, il n'existe aucun aménagement pour les modes doux . Il y a donc lieu de requalifier cette voie en intégralité afin de sécuriser tous les modes de déplacement , de proposer du stationnement ainsi qu'un aménagement paysager. Les aménagements prévus nécessitent la libération d'emprises foncières. A cet effet, Bordeaux Métropole sollicite auprès de Mme la Préfète de la Gironde l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) avec mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU).

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU;

Monsieur PAPANATO 53 **Mérignac - RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-375**

Dans le cadre du règlement d'intervention Nature-Agriculture et au titre du Contrat de co-développement 2021-2023 signé entre Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac, cette dernière sollicite de Bordeaux Métropole une subvention à hauteur de 200 000 € pour l'acquisition d'un foncier dans le but d'y créer une ferme urbaine.

Le projet réside dans la création d'une ferme maraîchère en milieu urbain pour fournir en fruits et légumes bio les crèches municipales. Au-delà des cultures, la ferme devra être exemplaire en matière de protection de la nature et accueillera un espace pédagogique pour sensibiliser le public aux enjeux de biodiversité et former les personnes à la permaculture.

M. MORISSET est intervenu sur ce dossier.

Unanimité

Monsieur PAPANATO 54 **VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2022) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-376**

Depuis 2010, la commune de Villenave-d'Ornon s'est engagée à mettre en place des actions de gestion visant à préserver et à gérer l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche.

Les actions cofinancées s'inscrivent dans le plan de gestion de l'ENS, qui sera renouvelé en 2022 pour une période de 10 ans.

Cette demande de cofinancement intervient dans la continuité des précédents contrats de co-développement. Pour la période 2021-2023, cette action figure dans la fiche action C055500002 « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche ». En plus de Bordeaux Métropole, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde cofinancent ces actions de gestion.

Pour la réalisation des travaux et des investissements planifiés en 2022, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 25 000 €, ce qui représente 21,79 % du budget global estimé à 114 735 € HT.

Unanimité

Monsieur PAPANATO 55 **Mise en place d'une stratégie métropolitaine sur la gestion de la faune susceptible d'occasionner des dégâts - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-377**

Depuis plusieurs années, les nuisances dues à la faune Susceptible d'Occasionner des Dégâts (SOD) (sangliers, ragondins, etc.) se multiplient, comme notamment les dégâts agricoles, les collisions routières et les dégradations d'équipements privés (jardins, etc.) ou publiques (digues, parcs cimetières, etc.).

Bordeaux Métropole, bien que n'ayant pas cette compétence en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, est régulièrement sollicitée pour répondre à ces sujets complexes et sensibles, qui concernent de multiples acteurs privés et institutionnels.

Afin de faciliter la prise en compte de cette problématique par les communes concernées, Bordeaux Métropole propose de construire et de mettre en place une stratégie globale de gestion de la faune SOD.

Dans le cadre de cette réflexion, il est proposé que Bordeaux Métropole s'engage dans le cofinancement d'un projet de recherche-action piloté par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et mené en collaboration étroite avec les communes. Le montant total sollicité par le CNRS auprès de Bordeaux Métropole est de 50 500 € sur trois ans, soit environ 17 000 € par an.

M. CUGY, Mme SABOURET, M. MORISSET, Mme CURVALE, M. DUPRAT, Mme BOST et M. BOBET sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI S., Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Numérique - Mme Delphine JAMET

Madame JAMET 56 Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2020-2022 - Subvention aux associations contribuant à l'action métropolitaine - Décision - Autorisation Délibération n° 2022-378

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018, dans son volet inclusion numérique, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 142 900 € à 18 associations pour leurs actions permettant de familiariser avec le numérique des publics en difficulté.

M. MORISSET est intervenu sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame LECERF

Madame JAMET
57

Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2021
Inolia - Information au Conseil
Délibération n° 2022-379

Conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), la société Inolia, délégataire de Bordeaux Métropole pour la construction et l'exploitation du réseau métropolitain très haut débit, a communiqué aux services de Bordeaux Métropole son rapport d'activités 2021 avant le 1er juin. Les textes prévoient que ce rapport soit présenté au Conseil de Métropole suivant. La présente délibération propose de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2021.

Communication effectuée

Innovation sociale dans l'habitat et habitats spécifiques inclusifs - Stéphane PFEIFFER

Monsieur
PFEIFFER
58

Programme 2022/2025 de réhabilitation des aires permanentes
d'accueil du Haillan/Eysines et de Saint Médard-en-Jalles - Appel au
soutien de l'Etat dans le cadre du Plan Relance - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2022-380

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », Bordeaux Métropole entreprend depuis 2015 une campagne de réhabilitation progressive de ses 8 Aires permanentes d'accueil (APA) des gens du voyage ainsi que de son aire de grands passages située à Bordeaux. Ce programme territorial de réhabilitation s'attache à prioriser les aires au regard de leur ancienneté, leur vétusté et de leur mise en conformité réglementaire. Ainsi, l'APA de Mérignac/Pessac La Chaille fut la première grande réhabilitation entamée en 2017 pour terminer en juillet 2020 suivie par les APA de Bègles (rénovation d'août à décembre 2021) et la réhabilitation conséquente de Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence avec un démarrage prochain de travaux en novembre 2022. Avec les opérations de réhabilitation des APA du Haillan/Eysines et de Saint Médard-en-Jalles, Bordeaux Métropole poursuit son importante campagne de réhabilitation/rénovation des aires. Ces travaux vont consister majoritairement à améliorer les équipements principalement au regard de leur vétusté. Ils sont éligibles à l'aide de l'Etat dans le cadre de son plan de relance et font l'objet d'une demande de soutien par la Métropole auprès de l'Etat.

Unanimité

Santé - Josiane ZAMBON

Madame
ZAMBON
59

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Opération de
résorption du bruit métropolitain - Convention de financement
Bordeaux Métropole/De Lacoste Lareymondie pour le logement sis 23
boulevard Pierre 1er 33110 Le Bouscat - Avenant de délai - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2022-381

Dans le cadre de l'opération en cours de résorption du bruit, un bénéficiaire a besoin que les délais d'exécution inscrits à l'article VIII de la convention de financement soient prolongés en raison de difficultés à réaliser les travaux dans les temps impartis. C'est l'objet du présent avenant.

Unanimité

**Monsieur
ANZIANI
60**

**Création d'un fonds d'intervention en soutien des communes
confrontées aux intempéries - Décision - Autorisation
Délibération n° 2022-382**

La présente délibération vise à la création d'un fonds d'intervention en soutien des communes confrontées aux intempéries.

**Mme VERSEPUY, MM. DELPEYRAT, BOBET, Mme FERREIRA, MM. POUTOU, LABESSE,
Mmes KISS, BOST, M. SALLABERRY, Mme DE FRANÇOIS, M. MORISSET, Mmes CURVALE,
BRU et JAMET sont intervenus sur ce dossier.**

Unanimité

La Secrétaire de séance

Mme KISS